



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 h 00 au centre municipal de Rapide-Danseur.

Présences :	M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 1
	M. Marcel Lebel	Conseiller	siège no 2
	Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
	M. Marc Regaudie	Conseiller	siège no 4
	Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absente : Vacant siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux élus présents ainsi qu'aux résidents et ouvre la séance à 19 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 3 février 2025
4. Correspondance et information
 - 4.1 Lettre de la ministre Laforest (tarifs douaniers)
 - 4.2 Demande calcium rang de la Lune (lettre de résidents)
5. Période de questions
6. Finances (dépenses et engagements)
 - 6.1 Dépenses de février
 - 6.2 Soignés chez nous 250\$
 - 6.3 Projet Eau en couleur 250\$
 - 6.4 Vérification et entretien du système alarme incendie
7. Résolutions
 - 7.1 Tournée de zones ADMQ – Rouyn-Noranda le 9 avril : 390+ taxes
 - 7.2 Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie
 - 7.3 Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2 450\$
 - 7.4 Bilan financier de l'entente de délégation de gestion et signature
 - 7.5 Politique portant sur l'utilisation des téléphones et médias sociaux
 - 7.6 Fête du voisinage le 7 juin
 - 7.7 Proclamation journée de la santé mentale le 13 mars
 - 7.8 Demande sentiers pédestres : nouveau sentier
 - 7.9 Déposer projet : Mai, mois de l'arbre
8. Adoption des règlements
 - 8.1 Règlement sur les lieux d'affichage
9. Avis de motions
10. Projets de règlements
11. Divers
 - 11.1 Demande soumission pour panneaux de signalisation (sentiers pédestres)
 - 11.2 Demande de coupe d'arbres aux abords du rang Saint-Pierre
 - 11.3 Affichage poste greffière-trésorière
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2025-03-037

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET résolu** à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté mais en ajoutant les points suivants :

ADOPTÉ.



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal du 3 février 2025

Reporté.

4. Correspondance et informations

4.1 Lettre de la ministre Laforest (tarifs douaniers)

Notre gouvernement demande aux municipalités de favoriser l'achat local, régional, provincial et même canadien, donc de mettre en place de bonnes pratiques pour favoriser l'épanouissement d'une économie québécoise forte et prospère. Que ce soit au gouvernement fédéral, provincial ou dans nos municipalités, nous devons toutes et tous être solidaires et faire notre part.

4.2 Demande de calcium rang de la Lune (lettre de résidents)

Les résidents du rang de la Lune ont demandé que des mesures soient prises pour que l'épandage au printemps soit effectué plus tôt et que la municipalité en épande au minimum une 2^e fois vu l'achalandage des véhicules dans ce rang.

Les élus étudieront la meilleure méthode pour régler la situation, donc étendre plus de calcium, mettre de l'asphalte, etc..

5. Période de questions

6. Finances (dépenses et engagements)

6.1 Dépenses de février

2025-03-038

IL EST PROPOSÉ par M. Marcel Lebel, **APPUYÉ** par M. Donald Dubé **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	7 452.78 \$
la rémunération des élus :	2 236.72 \$
les dépenses faites par paiements pré autorisés :	4 874.28 \$
les dépenses de février à payer en mars :	45 588.37 \$

le tout représentant un total de 60 152.15 \$, la directrice générale /greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6.2 Soignés chez nous

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre de la Fondation Santé Rouyn-Noranda nous présentant son plan de reconnaissance de la campagne "Soignés chez nous" afin de permettre aux résidents de la région à recevoir des soins en cancérologie directement en région;

ATTENDU QUE la contribution servira à la construction d'une maison d'hébergement régionale, qui ouvrira ses portes au printemps 2025 et qui permettra à nos concitoyens de recevoir ses soins en région et pourront avoir accès à de l'hébergement abordable, accessible et confortable pour traverser cette épreuve;



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danleur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, **APPUYÉ** par M. Marc Regaudie **ET** adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE remettre un montant de **250\$** à la Fondation Santé Rouyn-Noranda puisque la cause est importante et qu'il est primordial d'offrir des soins en région;

ADOPTÉ.

6.3 Projet Eau en couleur 250\$

2025-03-040

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin, **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présentes;

DE remettre 250\$ au comité Eau en couleur de Duparquet comme prévu au budget;

ADOPTÉ.

6.4 Vérification et entretien du système incendie

ATTENDU QUE le système d'alarme et incendie doit être vérifié annuellement afin de garantir son bon fonctionnement et que le dernier entretien a eu lieu en mars 2024 ;

ATTENDU QUE le système d'alarme a sonné cette semaine sans raison évidente et que nous l'avons réarmé sans avoir trouvé la cause une première fois et que lorsqu'il a sonné une 2^e fois, nous avons tout simplement enlevé le courant;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-041

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette, **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE demander à Alarme La-Sar de venir faire les vérifications ainsi que l'entretien annuel.

DE s'informer si d'autres solutions existent pour l'alarme incendie d'un bâtiment non occupé;

ADOPTÉ.

7. Résolutions

7.1 Tournée de zones ADMQ -Rouyn-Noranda le 9 avril : 390\$ + taxes

ATTENDU QUE la tournée de zones organisée par l'ADMQ est une journée de formation et que les sujets sont pertinents et répondent aux besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU' un montant de formation est prévu au budget et compris dans l'entente de travail de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-042

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, **APPUYÉ** par M. Marcel Lebel **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale à s'inscrire et participer à la tournée de zone le 9 avril prochain et de rembourser les dépenses occasionnées;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

7.2 Adoption du rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter, par résolution, et le transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de l'année financière, un rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-043

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par M. Donald Dubé **ET** résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes;

D'adopter le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

ADOPTÉ.

7.3 Plan d'aménagement forestier tactique 2 450\$

2025-03-044

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des s conseillères et conseillers présents;

D'accepter l'offre de service du Groupement forestier coopératif Abitibi pour la réalisation d'un Plan d'aménagement forestier intégré tactique conformément aux exigences du ministère des Ressources naturelles et de la Faune tel que discuté lors la réunion du 9 janvier;

ADOPTÉ.

7.4 Bilan financier de l'entente de délégation de gestion et signature

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.4.2 de l'entente de délégation de gestion convenue qui stipule que le délégataire doit soumettre à chaque année les états financiers des revenus de l'année précédente ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucun revenu en 2024 mais doit tout de même compléter le bilan financier ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-045

IL ESET PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. Marc Regaudie, **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale complète et signe le bilan financier, puis le transmette au MFFP;

ADOPTÉ.

7.5 Politique portant sur l'utilisation des téléphones et médias sociaux

2025-03-046

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, **APPUYÉ** par M. Marcel Lebel: **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D'adopter la politique portant sur l'utilisation des téléphones, des téléphones intelligents et des médias sociaux afin d'instaurer de saines habitudes au travail puisque les médias sociaux ainsi que les téléphones prennent de plus en plus de place dans la société et dans les milieux de travail;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2025-03-047

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

7.6 Fête du voisinage, le 7 juin

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par M. Donald Dubé
ET résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

De s'inscrire et de participer à la fête du voisinage encore cette année afin :

- De permettre aux citoyennes et citoyens de mieux connaître leur voisinage ;
- Pour encourager la création de liens de solidarité entre voisines et voisins ;
- Pour accueillir de nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens ;
- Et pour favoriser la participation citoyenne ;

D' autoriser Mme Christiane Guillemette à effectuer les achats pour l'occasion;

ET d'obtenir une trousse pour la promotion de la fête;

ADOPTÉ.

7.7 Proclamation journée de la santé mentale le 13 mars

2025-03-048 **IL EST PROPOSÉ** Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. Marcel Lebel **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE proclamer le 13 mars 2025 comme étant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et de souligner son importance.

ADOPTÉ.

7.8 Demande sentiers pédestres : nouveau sentier

2025-03-049 **IL EST PROPOSÉ** par M. Donald Dubé **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE donner notre appui pour l'aménagement d'un sentier pédestre d'hiver permettant l'accès aux sentiers existants du rang de la Lune (nouveau sentier de 369 mètres)

DE faire parvenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public ainsi que le paiement au ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ADOPTÉ.

7.9 Déposer le projet : Mai, mois de l'arbre

2025-03-150 **IL EST PROPOSÉ** par M. Marcel Lebel, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE compléter un appel de projet afin de remettre des plants gratuits aux résidents et d'en planter sur le site du camping afin de remplacer ceux coupés;

ADOPTÉ.

8. Adoption des règlements

8.1 Règlement sur les lieux d'affichage

2025-03-051

**RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS
MUNICIPAUX**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 431 du Code municipal, tout avis public d'une municipalité locale qui s'adresse aux habitants du territoire de la municipalité locale est affiché aux endroits fixés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le code municipal afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QU'au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens, ainsi que l'accès à l'information sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans sociaux et économiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1, 433.2, 433.3 et 433.4 au Code municipal du Québec, qui sont entrés en vigueur le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 433 .1, alinéa 1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, sous réserves que le règlement prévoit une publication sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens sur le territoire ont maintenant accès à internet;

CONSIDÉRANT QUE la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la municipalité de Rapide-Danseur;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et le règlement a été présenté lors de la séance régulière du Conseil du 3 février 2025, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Christiane Guillemette,, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

D'adopter le règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics municipaux a pour but de favoriser la diffusion efficiente d'une information rapide, complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances.

ARTICLE 3 DÉFINITIONS DES TERMES

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Règlement » le règlement numéro 2025-03 relatif à la publication des avis publics municipaux

« Municipalité » Municipalité de Rapide-Danseur

ARTICLE 4 MODE DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Tout avis municipal donné en vertu des dispositions du présent règlement doit être publié sur le site Internet de la Municipalité, et sur le babillard situé près des boîtes postales.

ARTICLE 5 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danleur

Conformément à l'article 433.1, alinéa 2 du Code municipal du Québec, le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Par conséquent, la Municipalité n'est plus tenue de diffuser les avis publics sur le babillard situé à la porte arrière de la municipalité.

ARTICLE 6 ABROGATION/MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 433.2 du Code municipal du Québec, le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément au Code municipal du Québec.

ADOPTÉ.

9. Avis de motion

10. Projets de règlements

11. Divers

11.1 Demande de soumission pour panneaux de signalisation (sentiers pédestres)

ATTENDU QUE les élus ont reçu un rapport de la Coop de l'arrière-pays concernant la caractérisation des sentiers pédestres, les améliorations à y apporter ainsi que des travaux pour la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE les panneaux de signalisations se sont détériorés avec les années et sont rendus illisibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin **APPUYÉ** par M. Marc Regaudie **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE demander une soumission à : Au boisé coloré, Jacques Baril et des modèles en coroplaste pour le remplacement des panneaux dans les sentiers pédestres;

ADOPTÉ.

11.2 Demande de coupe d'arbres aux abords du rang Saint-Pierre

Il nous a été mentionné que plusieurs arbres étaient dangereux dans le rang et menaçaient de tomber dans le chemin.

Puisque ceux-ci sont sur des terrains privés, une lettre sera expédiée aux propriétaires dans un premier temps.

11.3 Affichage du poste de greffière-trésorière

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin **APPUYÉ** par M. Donald Dubé **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' entreprendre des démarches avec la ville de Duparquet ou la municipalité de Gallichan afin de faire une embauche conjointe pour le poste d'adjointe administrative donc le poste serait affiché à temps plein et pourrait être plus intéressant;

ADOPTÉ.

2025-03-052

2025-03-053



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discuté, Mme Louise Bégin demande la levée de l'assemblée à 21 h.

Alain Gagnon
Maire

Line Boudreault,
Directrice générale greffière-très.